



Commission des Psychologues



**Compte rendu de la réunion
plénière du 21 juin 2019**

.be

Présidence de l'Assemblée plénière

Présence	Fonction	Nom de Famille	Prénom		Langue
✓	Présidente	Henry	Catherine		FR
	Président suppléant	Allaert	Alexander		NL

Membres de l'Assemblée plénière

Présence	Secteur	Nom de Famille	Prénom	Association professionnelle	Mandat	Vote	Langue
MEMBRES NÉERLANDOPHONES							
	Recherche	Proost	Karin	BFP-FBP	Effectif	x	NL
✓	Recherche	Verhofstadt	Lesley	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
	Recherche	Uzieblo	Katarzyna	BFP-FBP	Effectif	x	NL
Procuration	Recherche	Van Hoof	Elke	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
	Travail & Organisation	De Witte	Karel	BFP-FBP	Effectif	x	NL
Procuration	Travail & Organisation	Schouteten	Jo	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
✓	Travail & Organisation	Van Lishout*	Bie	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Travail & Organisation	Van Daele	Judith	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
Procuration	Education	Plasschaert	Lien	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Education	Ryckaert	Ilse	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
	Education	D'Oosterlinck	Patrick	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Education	Lietaert	Leen	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
	Clinique	Lowet	Koen	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Clinique	Hilderson	Michaël	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
	Clinique	Van Daele	Tom	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Clinique	Delfosse	Lynn	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
MEMBRES FRANCOPHONES							
	Recherche	Fouchet	Philippe	BFP-FBP	Effectif	x	FR
	Recherche	Blavier	Adélaïde	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
✓	Recherche	Rozenberg	Alain	APPPSY	Effectif	x	FR
	Recherche	Widart	Frédéric	APPPSY	Suppléant	x	FR
	Recherche	Ucros	Claudia	UPPSY	Effectif		FR
	Recherche	Mathieu	Bernard	UPPSY	Suppléant		FR
	Travail & Organisation	Laermans	Christine	BFP-FBP	Effectif	x	FR
	Travail & Organisation	Parisse	Johan	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
	Travail & Organisation			BFP-FBP	Effectif	x	FR
	Travail & Organisation	Penxten	Jerry	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
	Travail & Organisation	Drory	Diane	APPPSY	Effectif		FR
	Travail & Organisation	Robin	Didier	APPPSY	Suppléant		FR
✓	Travail & Organisation	Hanquet	Chantal	UPPSY	Effectif		FR
	Travail & Organisation	Gontier	Alain	UPPSY	Suppléant		FR

	Education	Frenkel	Stephanie	BFP-FBP	Effectif	x	FR
✓	Education	Cassiers	Marie-Claude	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
	Education	Lenzen	Brigitte	APPPSY	Effectif	x	FR
	Education	Rauïs	Françoise	APPPSY	Suppléant	x	FR
	Education	Defossez	Philippe	UPPSY	Effectif		FR
	Education	Declercq	Violaine	UPPSY	Suppléant		FR
✓	Clinique	Chauvier	Pauline	BFP-FBP	Effectif	x	FR
✓	Clinique	Vassart	Quentin	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
	Clinique	Haot	Patrick	BFP-FBP	Effectif	x	FR
	Clinique	Gerard	Emilie	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
	Clinique	Nadeau	Chloë	BFP-FBP	Suppléant		FR
	Clinique	Jaumaux	Paul	APPPSY	Effectif		FR
	Clinique	Florence	Jean	APPPSY	Suppléant		FR
	Clinique	Kestemont	Paul	UPPSY	Effectif		FR
✓	Clinique	Vermeyleylen	Martine	UPPSY	Suppléant		FR

Les membres effectifs (ayant droit de vote ou consultatifs) peuvent toujours siéger à une séance plénière. Un membre suppléant ne participe que si le membre effectif ayant droit de vote ou un membre consultatif de son

association professionnelle et de son groupe linguistique ne peut siéger. Le suppléant ne peut voter que s'il remplace un membre effectif ayant droit de vote.

***Bie Van Lishout** a été élue en tant que **trésorière** par l'assemblée plénière et sera dénommée comme tel dans ce rapport.

Membres du personnel

Présence	Fonction	Nom de Famille	Prénom	Psychologue	Langue
✓	Directrice	Laloo	Julie	x	FR

Le personnel n'est plus présent durant les discussions et les débats entre les membres de l'Assemblée Plénière. Ce choix a été posé afin de permettre au Directeur de donner des lignes directrices claires prises par l'Assemblée Plénière. Cependant lorsque l'Assemblée Plénière discutera, par exemple : des objectifs du service communication, un représentant sera présent. De plus, un membre du personnel assurera la retranscription du rapport.

Personnes invitées uniquement lors d'un point de l'ordre du jour

Lorena Chiriboga (FR) : collaboratrice au sein du secrétariat

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la réunion**
2. **Rapport de la réunion du 15/03/2019 : remarques et approbation**
3. **Rapport annuel 2018 : remarques et approbation**
4. **Budget**
5. **Enregistrements : situation actuelle**
6. **Demandes d'inscription & dossiers à suivre**
7. **Visa et agrément des psychologues cliniciens**
8. **Projets de recherche : état des lieux**
9. **Proposition d'agenda pour la plénière de septembre 2019**
10. **Fin de la réunion**

1. Ouverture de la réunion

Quorum atteint avec présences et procurations.

2. Rapport de la réunion du 15/03/2019 : remarques et approbation

Le rapport du 15 mars 2019 est approuvé sans remarque.

3. Rapport annuel 2018 : remarques et approbation

Le rapport annuel 2018 est approuvé sans remarque.

4. Budget

Concernant les résultats de 2018, les coûts étaient moindres finalement grâce à l'imputation, au report, en 2019 du financement des projets de recherche et du paiement réel des cotisations après un accord comptable.

En décembre l'année dernière, le budget 2019 a été approuvé mais il s'est révélé trop juste donc des changements ont été proposés pour assurer la continuité de la Commission des Psychologues.

Ces résultats sont la conséquence directe de la diminution des réserves à la suite de l'augmentation du coût du fonctionnement que ce soit pour les instances disciplinaires, les projets de recherche et d'autres dépenses. Ces dépenses à l'exception des projets de recherche sont liées aux nouvelles obligations légales que la Commission des Psychologues doit assurer depuis 2014. A la création des instances disciplinaires, aucun changement des rentrées n'a été enregistré alors que les coûts augmentaient. Cela a entraîné un fonctionnement alourdi.

Remarque :

- Les honoraires des experts sont importants mais sont inhérents au bon fonctionnement de la Commission des Psychologues qui, dans son travail, doit constamment allier psychologie et droit, pratique et réalité juridique.
- De plus, le développement d'une expertise juridique dans la reconnaissance des diplômes devient de plus en plus primordiale. En cas de recours juridique, il faut pouvoir se défendre donc prévoir des démarches et avis juridiques.
- Au niveau juridique, tant qu'il n'est pas possible d'engager suffisamment de force de travail, il est nécessaire de demander des avis externes qui coûtent plus cher.
- Le lien entre aspect disciplinaire et prévention doit être maintenu avec le travail du service d'étude (recommandations, articles...).

Le budget prévu pour l'année 2020 est sensiblement le même. Il faut toutefois considérer que les coûts inhérents au fonctionnement du site internet, de la gestion de partage des dossiers... augmentent.

Cours et formations

Au niveau des cours et formations, une augmentation est prévue pour assurer une veille juridique, mais également pour offrir certaines formations de base comme la gestion de projets, le travail en équipe, l'utilisation de logiciels de bureautique Word et Excel. Plus qu'assurer une veille juridique, certaines participations à des cours au niveau légal et médical sont nécessaires.

Il faudrait investir pour les 6,5 équivalents temps plein dans des formations de base. L'aspect gestion de projets est très important. Au niveau de la communication, un travail est nécessaire car parfois des cas sont compliqués et il faut pouvoir répondre oralement ou par écrit. De plus, la majorité du personnel n'a pas encore reçu de formation depuis son engagement. Il faut également tenir compte des formations pour les fonctionnaires de l'insolvabilité et des membres des instances disciplinaires.

Différentes cotisations proposées

Chaque prévision est basée sur une augmentation du nombre de psychologues de 500 inscriptions par an pour rester réaliste.

En choisissant le montant de cotisation de 120 euros, la Commission n'est plus en perte et garantit sa croissance pour faire face à l'évolution.

En optant pour 100 euros, la Commission ne peut avoir qu'une croissance limitée et mettre très peu en réserve.

Quant aux 95 euros, une différence de 5 euros implique une différence de 100 000 euros sur une base annuelle.

A propos des 65 euros, cette cotisation implique de continuer à être de plus en plus à perte. Il deviendra impossible de payer le personnel.

Quentin Vassart partage son impression que le budget est fait pour démontrer qu'il faut une augmentation et non pas pour faire des économies.

La Trésorière insiste sur le fait que les chiffres renvoient à du concret et ne sont pas gonflés ou inventés.

La Directrice demande où elle pourrait encore faire des économies car, actuellement, tout est déjà pensé et prévu pour en faire un maximum. Par exemple, pour les déplacements, ce sont les trajets de base pour venir travailler et ceux liés aux missions essentielles.

La Directrice tient d'ailleurs à remercier les Chambres disciplinaires qui regroupent les séances pour limiter les frais de déplacement. Après une demande d'explications sur les jetons de présence, la Directrice explique en détail en quoi ils consistent et les chiffres.

Evolutions possibles

Il est vrai qu'il est important que les coûts soient réfléchis en fonction des missions. La question de l'évolution vers un ordre reste ouverte, mais en attendant, serait-il opportun de changer de nom ?

La question de la formation continue reste également ouverte car c'est une exigence européenne et qui coûtera de l'argent même en collaborant avec les universités et associations professionnelles.

Martine Vermeyleen évoque le système d'accréditation qui doit être établi en parallèle de la formation continue.

La Directrice confirme qu'il faudra probablement prévoir un budget également pour cet aspect.

Ce sera donc une prochaine tâche à laquelle devra s'atteler l'Assemblée Plénière.

Au niveau du personnel

Une augmentation du personnel est prévue. Il est nécessaire d'avoir du personnel juridique en plus, de même qu'au niveau administratif.

Vote

Avant de procéder au vote, il est nécessaire de souligner que de gros efforts ont été consentis et qu'il est peut-être temps de ne plus en demander, mais de permettre autre chose.

Résultats des votes

Pour 120 €	7 votes
Pour 100 €	3 votes
Pour 95 €	2 votes
Pour 65 €	2 votes
Total	14 personnes ont voté.

Diversification des cotisations

La question des pensionnés, des jeunes diplômés et des « pause-carrière » doit encore être discutée à la Réunion Plénière de septembre mais l'idée sera déjà proposée au Ministre.

De même que l'idée d'un échelonnement de l'augmentation sur 3 ans, mais il faut faire attention à l'évocation du sentiment que ça augmente toujours.

5. Enregistrements : situation actuelle

Lorena Chiriboga indique que, par rapport au mois de juin l'année dernière, nous avons enregistré 904 enregistrements supplémentaires ce qui permet de compter 13 646 inscriptions et depuis mars 2019, il s'agit de 182 nouvelles demandes.

6. Demandes d'inscription & dossiers à suivre

L'Assemblée plénière représentée par le groupe de travail spécialisé pour les demandes d'inscriptions doit statuer sur 29 demandes n'ayant pas été approuvées par le secrétariat (sur la base du mandat exécutif que celui-ci a reçu de l'Assemblée plénière). Le groupe de travail parcourt ces demandes et émet pour chacune d'elles un avis. Le tableau ci-dessous en donne un aperçu. Ce tableau rassemble les décisions prises par l'Assemblée plénière. La liste détaillée des dossiers a été distribuée aux membres de l'Assemblée plénière au préalable. S'agissant d'informations confidentielles, elles ne seront pas divulguées dans ce rapport.

[Plus d'informations sur les critères et la procédure sur notre site internet.](#)

Les personnes dont la demande a été rejetée recevront une explication détaillée. Nous y énonçons les éventuelles actions possibles afin d'obtenir un nouvel examen de leur demande d'inscription sur la liste des psychologues. En complétant leur dossier, les candidats fournissent des éléments justificatifs de leur formation ou de leur pratique. Après examen de ces éléments, le groupe de travail et l'Assemblée plénière statueront à nouveau sur leur demande.

[Plus d'informations à ce propos sur notre site internet.](#)

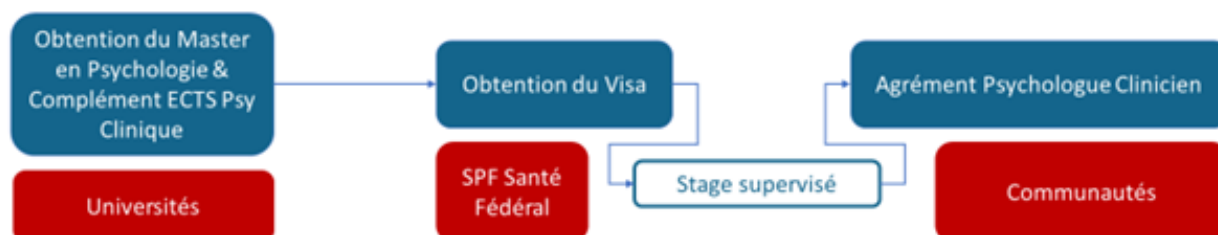
Les 10 dossiers négatifs n'entrent pas dans les catégories prévues par la loi. Dans ces 10 dossiers,

il y a de nouveau des personnes ayant obtenu leurs diplômes en 1994. Ça se joue à quelques mois mais malheureusement la Commission doit respecter le cadre légal et ne peut l'interpréter. Avec les demandes de visa, il va y avoir une recrudescence de ce genre de demandes mais la Commission n'a pas le droit d'interpréter. Le titre du diplôme doit être exact sinon pas le droit de donner le titre. S'il y a une réforme de la loi de 1993 à l'avenir, il pourrait être intéressant de revoir les critères à partir des situations limites.

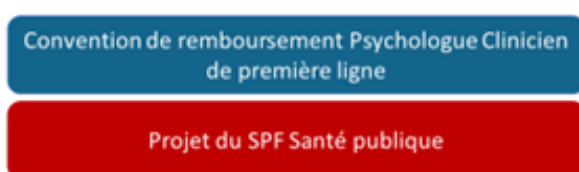
Nombre total	29	Approuvé	Rejeté
Dont sur la base de ...			
• Attestation belge d'équivalence à un diplôme repris dans la loi du 8 novembre 1993	3	3	0
• Agréés comme psychologue par une autorité compétente reprise dans la banque de données 'regulated professions' de l'Union Européenne	9	9	0
• Diplôme français ou allemand donnant automatiquement accès dans ce pays à l'exercice de la profession en tant que psychologue	5	5	0
• Diplôme universitaire en psychologie + preuve(s) d'au moins 1 ans équivalent temps plein d'expérience professionnelle en tant que psychologue au cours des dix dernières années	2	2	0
➤ Suite à l'approbation d'un dossier présenté lors de cette réunion, un maximum de neuf semaines de congé par an a été décidé comme référence pour les dossiers futurs à approuver.			
• Autres dossiers	10	0	10

7. Visa et agrément des psychologues cliniciens

A. Processus de reconnaissance de l'exercice de la psychologie clinique



B. Autre projet



A. Clarifier la situation est important. Des documents explicatifs sont disponibles pour connaître la procédure.

Il faut posséder soit un diplôme avec un titre indiquant explicitement le master en psychologie clinique ou un master en psychologie avec un document validant le nombre d'ECTS en clinique.

Tous les psychologues à ce jour se retrouvent dans les mesures transitoires.

Une fois que ces psychologues cliniciens seront reconnus et les mesures transitoires terminées. Les jeunes cliniciens devront obtenir leur visa, puis effectuer un stage avant d'obtenir leur agrément.

Différentes instances interviennent dans la reconnaissance de l'exercice de la profession de psychologue clinicien :

- Les universités pour le master ;
- Le gouvernement fédéral pour le visa ;
- Les communautés pour l'agrément.

A partir du 1er janvier 2020, l'agrément du psychologue clinicien entre en vigueur. Si le psychologue a obtenu son visa à ce moment-là, l'agrément sera délivré automatiquement.

B. Le remboursement des psychologues de première ligne est un autre projet du SPF Santé et doit être considéré comme à part. Le lancement était concomitant mais il s'agit bien de deux choses totalement différentes.

Il est important de continuer à l'avenir à différencier l'agrément du psychologue clinicien et l'inscription sur la liste de la Commission.

Bref historique

- Demandes auprès des instances publiques par les associations professionnelles et la Commission des Psychologues pour obtenir, en premier lieu, la reconnaissance des psychologues cliniciens
- Loi du 10 Mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé
- Été 2019 : Premières rencontres et signature contrat collaboration SPF Santé publique pour la mise à disposition de la liste avec comme objectif de reconnaître les psychologues
- Automne 2019 : augmentation des exigences du SPF en demandant l'intitulé exact du diplôme – et ne reconnaît pas la Commission comme Ordre alors que notre cabinet nous confirme que nous remplissons la même fonction que les ordres et instituts.
- Définition du budget nécessaire pour procéder au scanning des dossiers physiques – demande auprès des deux cabinets- leur réponse fut le silence
- La Commission des Psychologues transfère sa liste – 3195 obtiennent leur visa

8. Projets de recherche : état des lieux

Rozemarijn Jeannin, membre du projet de recherche, nous présente l'état de la situation.

Parties de la recherche

- Cartographie des psychologues et de leur travail
- Offre et besoin en psychologie clinique
- Etat des lieux du psychologue scolaire et de l'éducation

Les objectifs

- La reconnaissance de la profession de psychologue
 - Diversité en formation
 - Diversité dans les secteurs et les tâches
- Améliorer le support
 - La transition formation - travail
 - L'encadrement professionnel
- Cartographier l'offre de soins
 - Où peut-on trouver l'offre de soins psychologique ?
 - Rapport entre offre et besoin des soins

Implications politiques

Les résultats de cette étude pourraient être utilisés pour

- une meilleure estimation du nombre de personnes qui recevront un agrément en qualité de psychologue clinicien ;
- un budget nécessaire pour le remboursement de certains éléments des services psychologiques ;
- le nombre de places de stage devant être créées ;
- ...

Nettoyage de données

- Détecter et corriger des erreurs de :
 - Critères d'inclusion
 - Doubles participations
 - Surtout concernant les données incomplets
- Les clarifications des participants qui montrent une erreur
 - P. ex. si on ne pouvait pas identifier son diplôme dans les catégories prévues
- Données invalides
 - P. ex. des années de naissance invalides

Toutes les autres statistiques sont disponibles dans la présentation donnée aux membres de l'Assemblée Plénière.

Organisation

- Des réunions (bi)mensuelles avec la Commission
- Automne 2019
 - Préparation du Projet 2B
- Printemps 2020
 - Diffusion des résultats du Projet 1 et du Projet 2A

Il est actuellement difficile d'estimer avec précision le calendrier car ce dernier commencera en automne.

9. Proposition d'agenda pour l'Assemblée Plénière de septembre 2019

Néant.

10. Fin de la réunion

La Présidente clôture la réunion et remercie les membres pour leur présence.



Commission des Psychologues

Commission des Psychologues

Avenue des Arts, 3 . 1210 Bruxelles

www.compsy.be

Secrétariat

T +32 2 503 29 39

info@compsy.be



[/compsyBelgium](https://www.facebook.com/compsyBelgium)



[/company/2831105](https://www.linkedin.com/company/2831105)



[/CompsyBelgique](https://twitter.com/CompsyBelgique)

.be